



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 42 - Motion «Mai 2018 sera-t-il le jour de l'anniversaire de la naissance d'Israël ou celui du massacre de Palestiniens» déposée par le groupe majoritaire

Motion «Mai 2018 sera-t-il le jour de l'anniversaire de la naissance d'Israël ou celui du massacre de Palestiniens ?»

déposée au nom du Groupe majoritaire par les élu-es du Groupe Socialiste et Société civile républicaine ; du Groupe la République en marche, progressistes et Société civile ; du Groupe Europe Ecologie Les Verts, Société civile ; du Groupe Parti communiste Front de gauche et du Groupe Société civile

«Israël fête ses 70 ans d'existence. L'Etat d'Israël est une réalité, comme est une réalité le fait que des millions de Palestiniens vivent dans une situation insupportable d'occupation, d'enfermement à Gaza, de discriminations en Israël ou d'exil.

Les 14 et 15 mai, la répression sanglante des Palestiniens de Gaza par l'armée israélienne a provoqué plus de 50 morts et 2 000 blessés.

Au même moment, le Président des Etats-Unis, Donald TRUMP, saluait le transfert à Jérusalem de l'Ambassade des États-Unis comme «un grand jour pour Israël» au mépris du droit international.

Depuis 1948, le conflit israélo-palestinien a fait couler sang et larmes. Il entrave l'avenir des peuples de la région et produit des effets jusqu'en Europe et dans le reste du monde, notamment des manifestations et violences antisémites que nous condamnons fermement. L'occupation et la colonisation poursuivies par Israël depuis 1967 de territoires ne faisant pas partie de ses frontières reconnues sont intolérables.

Les frontières de 1967, garantissant une solution aux réfugiés et établissant Jérusalem comme capitale des deux pays, restent, au moins à court et moyen terme, la seule solution viable.

L'Union Européenne se doit d'agir : dénoncer les exactions commises et la politique menée à l'égard des Palestiniens, ramener le gouvernement israélien au respect du droit et à la raison.

Besançon est jumelée depuis 2010 avec le camp d'Aqabat Jaber. Actuellement cette coopération s'est développée avec Neuchâtel.

C'est pourquoi les élus du Conseil Municipal de Besançon condamnent l'utilisation par l'armée israélienne de la force militaire contre des manifestants de la Marche pacifique du retour et demandent au Président de la République Française, ainsi qu'à l'Union Européenne, de condamner fermement ces actes de violence, de promouvoir l'idée d'une conférence internationale en charge du règlement du conflit sur la base des résolutions des Nations Unies, et de peser par tous les moyens, y compris par des sanctions, sur les politiques menées par les autorités israéliennes. Nous demandons la reconnaissance effective de l'Etat de la Palestine et l'arrêt de la répression sanglante qui se déroule à Gaza en violation du droit international».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), adopte cette motion.

13 élus n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows the official seal of the Municipality of Besançon, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads "Dard".

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 4

Ne prennent pas part au vote : 13

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUN 2018



Contrôle de légalité